

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Madame Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

1) Correspondance

Concernant la situation financière de la Commune de Frisange, Monsieur Beissel informe le Conseil communal que le Ministère des Affaires intérieures a déjà approuvé le budget pour l'exercice 2026. À part les remarques concernant l'intitulé de plusieurs articles budgétaires, le contenu a été approuvé tel que présenté.

La Commune de Frisange dispose actuellement de 10 millions d'euros sur ses comptes, dont 6 millions d'euros sont placés sur des comptes à terme. L'État versera 3 millions d'euros au mois de février.

2) Questions écrites au Collège échevinal

/

3) Pacte climat – Présentation du programme d'activités pour l'année 2026

Monsieur Beissel passe la parole à Monsieur Josef Balmes pour présenter le programme d'activités pour l'année 2026 dans le cadre du pacte climat.

Monsieur Balmes, conseiller climat de la Commune de Frisange, commence par passer en revue l'année 2025, jette un coup d'œil sur les objectifs fixés, puis présente le programme d'activités proprement dit pour l'année 2026.

En 2025, une étude de faisabilité a été menée sur les systèmes de chauffage renouvelables pour les bâtiments communaux. L'équipe climat s'est réunie cinq fois, des experts externes ont été invités, la Commune a participé au « Solarchallenge », un premier « Repaircafé » a été organisé et l'équipe climat a visité l'exposition Luxembourg Urban Garden (LUGA) ensemble avec la Commission de l'environnement.

En ce qui concerne les objectifs, Monsieur Balmes aborde trois mesures :

- Dans le cadre de la mesure 2.2.1. relative à la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, 30 % de la consommation de chaleur des bâtiments communaux doivent provenir de sources renouvelables d'ici 2030. La maison communale et la maison relais à Aspelt sont déjà équipées de pompes à chaleur, mais la plupart des bâtiments sont chauffés au gaz. L'étude de faisabilité a testé quatre solutions.
- L'objectif de la mesure 2.2.3. relative à l'efficacité énergétique est de réduire de 31 % la consommation totale de chaleur de tous les bâtiments communaux d'ici 2030. On doit malheureusement constater à mi-parcours que la consommation n'a pas été réduite de 15 %. L'objectif est difficile à atteindre, car plusieurs bâtiments ont été davantage utilisés ces dernières années.
- L'objectif de la mesure 3.2.1. concernant l'augmentation de la part de la production d'électricité issue des énergies renouvelables de 14 à 26 % d'ici 2030 a déjà été atteint.

Cette année, la principale mission de l'équipe climat est la préparation de l'audit. Actuellement, la Commune se situe dans la catégorie 1 avec un score de 40 % et l'objectif est d'atteindre un score de 50 %.

Monsieur Balmes passe ensuite à la présentation du programme d'activités proprement dit :

- Le plan d'adaptation au changement climatique analyse les risques liés au changement climatique et les moyens d'adaptation à ces changements.
- Le plan de gestion des ressources constitue une nouvelle mesure dans le domaine de la gestion des déchets. La Commune de Frisange est très active dans ce domaine, avec des initiatives telles que le Second Hand Shop au parc de recyclage et le « Kleederschaf ».
- Le règlement relatif aux subventions est en cours de révision et sera éventuellement adapté.
- Des normes de construction sont en cours d'élaboration pour les nouveaux bâtiments.
- L'aménagement du jardin communautaire à Aspelt est presque terminé et il pourra être cultivé à partir du printemps.
- Concernant la mobilité au sein de l'administration, une enquête est faite pour savoir comment les collaborateurs se rendent au travail. Avec le soutien du Ministère des Transports, un plan de mobilité est élaboré afin d'utiliser les véhicules communaux le plus efficacement possible.
- Une analyse de la part des rues à circulation modérée est réalisée à partir des cartes routières.

- Un inventaire des voies piétonnes et cyclables est dressé et les places de stationnement pour vélos sont recensées.
- Dans le cadre de la coopération intercommunale, une manifestation sera organisée en automne 2026, ensemble avec les communes voisines, pour permettre aux citoyens d'apporter leurs idées et de présenter un programme-cadre pour la protection du climat.
- La charte pour les associations a été élaborée par l'équipe climat, mais doit encore être remise aux associations.
- La communication s'effectue via le site web de la Commune, Facebook et le Reider.
- En collaboration avec la *Klima-Agence* et la Commune de Hesperange, une réunion d'information sera organisée sur le sujet du partage d'électricité.

Monsieur Courtois demande quelles sont les conséquences si la Commune ne parvient pas à respecter les objectifs minimaux d'ici 2030.

M. Balmes répond qu'aucune sanction n'est prévue. Les objectifs ont été fixés sur la base des objectifs nationaux dans le cadre du plan climat et chaque commune devrait atteindre les objectifs fixés.

Monsieur Beissel remercie Monsieur Balmes pour sa présentation et les explications fournies.

4) Approbation d'un avenant au règlement général de la circulation

Monsieur Beissel présente l'avenant au règlement général de la circulation. Deux nouveaux agents municipaux ont été engagés par la Commune de Frisange et Monsieur Graffé du Service technique dispose de solides connaissances dans le domaine de la circulation, ce qui a permis de réviser entièrement le règlement.

Monsieur Beissel passe la parole à Monsieur Graffé pour les explications.

- L'adresse du parking à Aspelt « Munnerëferstrooss » est corrigée. En effet, les trois parkings mentionnés se trouvent à Aspelt « op der Gare ».
- Dans la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss », des voitures garées devant le Château d'Aspelt gênent régulièrement la circulation. Le stationnement est désormais interdit par un signal C18 à partir de l'immeuble n°32 jusqu'à vis-à-vis de l'immeuble n°43.
- Dans la rue « Schoulstrooss » à Aspelt, l'interdiction d'arrêt et de stationnement à l'intersection avec la « Groussgaass » a été portée à 30 mètres du côté pair.

- À Hellange le règlement est complété par l'interdiction de la circulation sur le chemin de liaison entre le giratoire N13 et l'intersection avec le chemin de prolongement « Hoënerwee », excepté cycles, tracteurs et machines automotrices.
- Devant le magasin G-art à Frisange, deux emplacements sont réservés aux personnes à mobilité réduite afin de faciliter leur accès aux commerces.
- Concernant l'accès à l'école de Frisange, plusieurs dispositions sont ajoutées :
 - La circulation est interdite derrière le hall sportif jusqu'à la rue « Robert Schuman-Strooss ». L'accès est réservé aux bus scolaires et aux vélos.
 - L'accès est interdit aux piétons depuis la rue « Munnerëferstrooss » (N13) jusqu'à la maison n°12, des deux côtés.
 - Le passage pour piétons du côté gauche de la maison n°12, l'arrêt à l'intersection avec la rue « Munnerëferstrooss » (N13) et l'emplacement pour personnes à mobilité réduite derrière le hall sportif sont ajoutés au règlement.
- L'emplacement réservé aux livraisons devant l'immeuble n°4 dans la rue « Lëtzebuergerstrooss » à Frisange est réglementé entre 6h00 et 18h00 et le marquage sera également adapté.
- Devant la maison communale, le stationnement est interdit et l'emplacement est réservé 24h/24h aux livraisons.
- Les dispositions relatives aux emplacements pour personnes à mobilité réduite situés sur les parkings derrière le bâtiment du cycle 1 et derrière le bâtiment du « Kleederschaf » sont supprimées.
- Les emplacements « Kiss & Go » devant l'ancienne mairie sont supprimés.
- Les emplacements « Kiss & Go » dans la rue « Robert Schuman-Strooss » entre les maisons n°4B et 10 sont ajoutés au règlement.
- Dans la rue « Schumanswee » à Frisange, un emplacement pour personnes à mobilité réduite est supprimé alors qu'un emplacement « Kiss & Go » est rajouté.

Monsieur Gaffinet déplore que le campus scolaire n'ait un seul accès pour personnes en chaise roulante ou avec une poussette, contenant en plus un tronçon très raide. D'après une loi de 2022, les sites publics doivent être accessibles en chaise roulante.

Monsieur Beissel explique que l'accès est réduit à cause des chantiers. Tant que les bus scolaires accèdent au campus depuis la rue « Munnerëferstrooss », la circulation est interdite aux piétons. En effet, la sécurité passe avant tout.

Monsieur Courtois comprend bien le point de vue du Collège échevinal en ce qui concerne la sécurité, mais il affirme que la solution n'est pas idéale. Les piétons y accéderont sûrement malgré la signalisation.

Monsieur Beissel répète qu'il s'agit d'une phase de transition en attendant la fin des chantiers. Si une meilleure solution se présente, le Collège échevinal ne tardera pas à la mettre en œuvre.

Le Conseil communal décide, avec 9 voix pour et 2 abstentions (LSAP), de modifier le règlement général de la circulation du 14 octobre 2009 tel que proposé.

Vote : 9x pour

2 abstentions (LSAP)

5) Modification ponctuelle du PAG « Robert Schuman-Strooss »

Monsieur Beissel explique que le reclassement en zone Mix-v du fond de la parcelle inscrite sous le numéro 164/4049 au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, située actuellement en zone verte, s'impose afin que le Fonds de logement puisse réaliser des emplacements de stationnement derrière la résidence.

Monsieur Courtois constate que d'autres parcelles se trouvent dans la même situation et que plusieurs parkings se situent en-dehors du périmètre dans la rue « Robert Schuman-Strooss ». Il propose d'apporter toutes les modifications nécessaires au PAG.

Monsieur Beissel répond que ces modifications seront faites lors de la révision générale du PAG.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant la parcelle n°164/4049 à Frisange.

Vote : 11x pour

6) Approbation du devis remanié relatif à la rénovation de la toiture du centre culturel à Hellange

Le Conseil communal avait approuvé un devis pour la rénovation de la toiture du centre polyvalent à Hellange en sa séance du 26 avril 2023. Aujourd'hui Monsieur Beissel présente un devis remanié qui s'élève à 125.000 € TTC, incluant une analyse complète des travaux indispensables jusqu'au démarrage du projet de construction d'un nouveau hall polyvalent.

Monsieur Courtois déplore que la Commune dépense un montant de 40.000 € pour faire des études relatives à un projet de 100.000 €, avant même de commencer à effectuer des réparations.

Monsieur Beissel explique que l'étude livre une analyse très approfondie de l'état général du centre polyvalent.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis remanié, portant sur un montant de 125.000 € TTC, tel que présenté et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/822/221311/22009 relatif à la rénovation de la toiture du centre polyvalent à Hellange.

Vote : 11x pour

7) Approbation du devis relatif à l'installation d'une nouvelle illumination de Noël

Monsieur Beissel présente le devis relatif à l'installation d'une nouvelle illumination de Noël, qui s'élève à 35.000 €.

À la demande du parti LSAP, Monsieur Beissel explique que le montant pour l'acquisition d'une nouvelle illumination de Noël correspond plus ou moins aux frais générés par le montage et le démontage de la décoration par une entreprise.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif relatif à l'installation d'une nouvelle illumination de Noël, portant sur le montant de 35.000 € TTC et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/640/222100/26002 relatif à l'installation d'une nouvelle illumination de Noël.

Vote : 11x pour

8) Approbation du devis relatif à l'entretien et la réparation du Château d'eau – pièce conduite départ

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif relatif à l'installation d'une pièce de conduite de départ dans le Château d'eau à Frisange, portant sur le montant de 75.000 € TTC, tel que présenté et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/630/222100/26007 relatif à l'entretien et à la réparation du Château d'eau - pièce conduite départ.

Vote : 11x pour

9) Approbation du règlement communal portant introduction d'une subvention aux ménages pour la stérilisation ou la castration d'un chat

Monsieur Beissel présente le règlement communal relatif à l'introduction d'une subvention de 50 € pour la castration et de 70 € pour la stérilisation d'un chat, afin de prévenir la prolifération incontrôlée de chats errants sur le territoire de la Commune.

Monsieur Gaffinet informe que la « Lëtzebuerger Déiereschutzliga » a lancé une campagne pour castrer, pucer et enregistrer les chats. Il propose de demander à l'association de faire une campagne dans la Commune de Frisange et d'octroyer un subside à la « Lëtzebuerger Déiereschutzliga » afin de soutenir son action.

Monsieur Beissel apprécie cette idée.

Monsieur Courtois demande de préciser dans le règlement que la facture du vétérinaire doit être établie au nom d'une personne habitant dans la Commune de Frisange.

Le Conseil décide à l'unanimité d'arrêter le règlement communal portant introduction d'une subvention aux ménages pour la stérilisation ou la castration d'un chat tel que présenté.

Vote : 11x pour

10) Approbation du contrat de collaboration avec l'ONA

La Commune de Frisange a signé un contrat de collaboration avec l'Office national de l'accueil (ONA) pour les structures d'hébergement de demandeurs de protection internationale situées à Frisange dans les rues « Um Flouer » et « Robert Schuman-Strooss ».

Monsieur Gaffinet demande qui fait partie du comité de suivi mentionné dans le contrat de collaboration.

Monsieur Beissel répond qu'il faut se concerter avec l'ONA pour décider comment sera composé le comité de suivi.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention de collaboration signée en date du 28 janvier 2026 entre l'Office national de l'accueil et l'Administration communale de Frisange.

Vote : 11x pour

11) Approbation de la convention avec la Maison relais pour l'année 2026

Monsieur Beissel informe le Conseil communal que les frais pour le fonctionnement de la Maison relais sont estimés à 4.246.887 € pour l'année 2026. La participation financière de la Commune s'élève à 25% de ce montant, soit à 1.061.722 €.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la convention tripartite pour l'année 2026 relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants, conclue en date du 19 décembre 2025 entre la Commune de Frisange, l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisme gestionnaire « Anne Asbl ».

Vote : 11x pour

12) Occupation d'étudiants pendant les vacances d'été 2026

Six à huit étudiants, âgés entre 16 et 19 ans, seront affectés à l'atelier communal durant quatre périodes d'occupation de deux semaines pendant les vacances scolaires d'été : du 13 au 24 juillet, du 27 juillet au 7 août, du 10 au 21 août et du 24 août au 4 septembre 2026.

Deux à quatre étudiants seront également embauchés pour les besoins des services administratifs durant les vacances de Pâques.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de régler l'occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires 2026 telle que présentée par le Collège échevinal et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/627/621000/99003 relatif aux salaires des étudiants travaillant dans les ateliers.

Vote : 11x pour

13) Droits de préemption

Vu que le terrain localisé derrière le terrain de foot à Aspelt ne présente pas d'intérêt pour la Commune de Frisange, le Conseil communal décide à l'unanimité de renoncer au droit de préemption sur le terrain inscrit sous le numéro 2178/4742 dans le cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, au lieu-dit « Im Gruendchen », d'une contenance de 2 hectares, 54 ares, 68 centiares.

Vote : 11x pour

14) Questions orales au Collège échevinal

Monsieur Meyer demande si dans le projet de rénovation de l'église à Aspelt, la rampe prévue pour personnes à mobilité réduite a été remplacée par un ascenseur.

Monsieur Beissel explique que la rampe n'était pas réalisable et que l'ascenseur sera installé au même endroit, de manière que les personnes à mobilité réduite entrent par la sacristie.

Monsieur Meyer se souvient que sur les plans initialement présentés la rampe entraînait dans la nef de l'église et qu'il y avait une sortie de secours au même endroit.

Monsieur Beissel explique que l'INPA n'a pas autorisé l'installation d'une porte au niveau du mur latéral. La sortie de secours a été déplacée en-dessous de la chaire. Monsieur Beissel informe que les travaux de rénovation ne démarreront pas avant le mois de juin et que les communions et les mariages peuvent toujours être organisés dans l'église à Aspelt.

Monsieur Bingen déplore que le Collège échevinal ait uniquement recommandé de ne pas faire de feux d'artifice à l'occasion du réveillon de nouvel an. Il demande de communiquer clairement que les feux d'artifice sont interdits.

Monsieur Beissel explique que les feux d'artifice sont soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre et qu'il ne délivre aucune autorisation. Il est retenu que dans le futur, il sera clairement rappelé que les feux d'artifice sont interdits. Monsieur Beissel compare les feux d'artifice à la situation déplorable qui persiste dans le cadre des crottes de chien : les règles sont claires, mais très difficiles à contrôler et il existe peu de moyens pour sanctionner les infractions.

Monsieur Courtois remercie le Collège échevinal d'avoir mis en œuvre le projet du budget participatif. Le site est très réussi et en trois langues ; il apprécie également que les citoyens puissent participer au vote.

Monsieur Meyer demande si le Collège échevinal a déjà une solution pour le revêtement du sol dans la cour du Château d'Aspelt en vue du prochain marché de Noël.

Monsieur Beissel répond que ce problème sera résolu lors de l'aménagement du parking. Il est prévu de bétonner un tronçon le long de l'annexe. Le revêtement du sol permet à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol, or l'INPA n'a pas voulu installer un système de drainage.

Concernant l'arrêt de bus à côté de l'église à Hellange, Monsieur Beissel informe le Conseil communal que l'abri a été commandé.

Les regards d'égout à Hellange seront prochainement remis en état.